

NATURE, TERRES ET FORÊTS

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES ENTREPRENEURS RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°43

JANVIER
FÉVRIER
MARS
2026

NTF, une voix forte pour les
propriétaires ruraux

PAGE 3

Analyse critique de la stratégie
foncière agricole wallonne

PAGE 5

Rapport de l'Observatoire
du Foncier Agricole 2025

PAGE 8

Coefficients de fermages
pour cette année 2026

PAGE 9

Bail à ferme. Le passage à l'écrit,
une sécurité renforcée... mais pas
pour tous

PAGE 10

Les fermes « collectives », un projet
d'avenir un peu particulier ?

PAGE 12

VAdER. Des chiffres pour rendre
visible l'engagement des
entrepreneurs ruraux privés

PAGE 14

Association des Vignerons de
Wallonie. Nous construisons une
viticulture professionnelle, durable
et profondément wallonne

PAGE 15

Au vignoble Ysabeau, à Jenneret, la
transmission familiale prend racine
dans l'innovation

PAGE 17

NATURA 2000: Demandez vos
indemnités pour vos forêts feuillues

PAGE 19

Pourquoi cotiser à NTF

PAGE 20

Des produits de biocontrôle à
partir de coproduits végétaux c'est
possible En wallonie ?

PAGE 21

SAVE THE DATE

SOIRÉE DE L'ENTREPRENEUR
RURAL ET REMISE DU PRIX
2025 FONDATION THIERRY
SPECKAERT

Judi 26 mars

Inscription : voir page 2

AG de NTF

précédée d'une visite de terrain

Mardi 16 juin



La stratégie foncière agricole wallonne,

un pansement sur une jambe de bois

Ces derniers mois auront été d'une richesse législative... étourdissante. Entre le décret sanitaire forestier, la publication annuelle des coefficients de fermage en Wallonie, le report de l'EUDR (règlement européen sur la déforestation), la révision de la Loi sur la Conservation de la Nature, l'entrepreneur rural a de quoi perdre pied. Son cadre de travail se recompose sous ses yeux, pièce par pièce, souvent sans cohérence d'ensemble. Cette cacophonie réglementaire est particulièrement périlleuse pour ceux qui cumulent les casquettes : exploitant agricole, sylviculteur, mais aussi simple bailleur. Pour vous comme pour nous, chaque nouveau texte n'est pas une abstraction technocratique, mais une modification directe – et trop souvent anxiogène – de l'équation économique et de notre rapport au terrain, aux terres et aux bois.

C'est dans ce contexte déjà très chargé que nous vous résumons la stratégie foncière agricole dévoilée en décembre par la ministre de l'Agriculture. Le diagnostic est posé, et il est sévère : le foncier agricole wallon serait sous tension, les prix s'envoleraient, l'artificialisation rongerait..., la transmission des fermes serait en panne. Sur le papier, la prise de conscience semble totale. Le problème ne vient pas tant de l'analyse, largement erronée, mais du remède proposé ajoutant une couche de complexité à un empilement déjà critique, sans vision intégrée des réalités agricoles et pourtant indissociables en Wallonie.

Face à une crise agricole multidimensionnelle, la stratégie foncière présentée privilégie un arsenal de contrôle lourd, orienté vers un ennemi largement fantasmé. Les chiffres de l'Observatoire du Foncier sont pourtant clairs : le marché est peu liquide, les agriculteurs restent les principaux acquéreurs nets, et la spéculation par des acteurs extérieurs n'est certainement pas un phénomène structurant. Malgré cela, la stratégie se concentre sur des mécanismes de surveillance et d'intervention qui rappellent dangereusement une SAFER (mécanisme français de contrôle du marché foncier agricole) qui ne dit pas son nom, avec le risque bien réel de figer un marché déjà rigide et de décourager encore davantage propriétaires et entrepre-

neurs, pourtant indispensables à une gestion durable du territoire.

Enfin, le véritable point de fracture reste intact. Le bail à ferme, pierre angulaire de l'accès à la terre, est unanimement reconnu comme dysfonctionnel, source de blocages et de défiance. La stratégie l'évoque, promet concertation et incitants, mais élude l'essentiel : une réforme législative ambitieuse, équilibrée et juridiquement sécurisante. Le signal envoyé rate sa cible : suspicion accrue autour de la propriété foncière et forestière, et immobilisme sur l'outil qui pourrait restaurer la confiance entre bailleurs et exploitants.

Plus inquiétant encore, cette logique de suspicion généralisée s'étend désormais aussi aux forêts privées. Le décret sanitaire forestier, adopté au nom des dangers qui guettent la santé des forêts, illustre parfaitement cette dérive. Sous couvert de protection, il ouvre la porte à l'accès (intempestif) aux propriétés boisées privées par les agents du DNF. Nous l'avons déjà dénoncé dans un numéro précédent, dans la rubrique Actualité syndicale : la santé des forêts ne peut servir de prétexte à l'érosion progressive du droit de propriété et à la mise sous tutelle administrative des gestionnaires privés.

Dans ce paysage confus, NTF joue un rôle indispensable : analyse critique, défense juridique, information indépendante des entrepreneurs ruraux. Contrairement à d'autres associations, NTF ne bénéficie d'aucun subside public. Son action repose exclusivement sur l'engagement de ses membres et de ses soutiens. Au regard des dérives contenues dans cette stratégie foncière et ce décret sanitaire – et des menaces très concrètes qu'elles font peser sur la propriété, ainsi que sur la sécurité juridique – ces soutiens sont plus que jamais essentiels.

L'agriculture et la forêt wallonne n'ont pas besoin d'un spectacle d'activisme réglementaire. Elles ont besoin de clarté, de cohérence et de confiance. Cela passe par des choix courageux et simples : réformer enfin le bail à ferme, respecter les propriétaires forestiers privés, et exiger de la puissance publique une gestion exemplaire de son propre patrimoine. Sans cela, la stratégie foncière restera un exercice coûteux de pansement sur jambe de bois, élégamment déconnecté de la réalité du terrain.

Bonne lecture !

Sébastien Cassart,
Secrétaire Général